

DELIBERATION relative au RAPPORT

T=O : Congrès FNSEA

La Commission permanente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil régional modifiée du 26 mars 2010 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2015 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de son Président,

CONSIDERANT l'avis de la Commission des finances, du personnel, des affaires générales, des travaux, de la communication et de la démocratie,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention forfaitaire de **50 000 €** à la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Mayenne (53 – LAVAL), pour l'organisation du congrès national 2016 de la F.N.S.E.A. qui se tiendra à Laval, les 30-31 mars et 1^{er} avril 2016.

APPROUVE les termes de la convention jointe en annexe,

AUTORISE le Président à la signer.

Le Président du Conseil régional

signé Jacques AUXIETTE

ADOPTÉ

Abstention : groupe Europe Ecologie les Verts, à l'exception de Monsieur Laurent Martinez

REÇU LE 10 Novembre 2015 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire.